

**COMMUNIQUE FINAL**  
**REUNION ANNUELLE DU HAUT CONSEIL POUR LA MER**

1. La réunion annuelle du Haut Conseil pour la mer s'est tenue à Lomé, le 18 septembre 2015, au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur **Faure Essozimna GNASSINGBE**, Président de la République.
2. Ont pris part à cette réunion, les ministres membres de droit du Haut Conseil pour la mer, les personnes ressources représentant les différents acteurs du secteur maritime et les ambassadeurs des Etats partenaires du Togo pour l'Organisme national chargé de l'Action de l'Etat en Mer (ONAEM).
3. La réunion a démarré à 09 heures selon l'agenda par le mot introductif du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur Sélom Komi KLASSOU.  
Dans son intervention, il a relevé l'importance du cadre de décision et d'incitation politique de la réforme du secteur maritime qu'est le Haut conseil pour la mer.
4. Rappelant les défis et enjeux du secteur maritime, le Premier Ministre a invité les administrations à un travail coordonné afin de lutter contre les fléaux maritimes qui se posent au niveau national, régional et continental.
5. La seconde intervention liminaire a été celle du conseiller pour la mer du Président de la République, qui a présenté le résumé de la mise en œuvre des orientations issues de la première réunion.
6. La troisième intervention liminaire a été celle de Monsieur le Premier Ministre sur les axes stratégiques prioritaires contenus dans le projet de stratégie nationale pour la mer et le littoral en cours d'élaboration.

**7.** Dans sa communication, il a relevé 15 actions réparties sous cinq (5) axes prioritaires contenues dans la stratégie nationale maritime pour le littoral et la mer qui sont : I- Renforcer la gouvernance maritime II- Développer une « économie bleue » III- Protéger durablement l'environnement marin IV- Promouvoir la recherche et la sensibilisation dans la connaissance du domaine maritime V-Développer une coopération internationale dynamique et diversifiée

**8.** Réagissant aux deux interventions liminaires, notamment celle du conseiller pour la mer sur le rapport de la mise en œuvre des orientations de la réunion du Haut conseil 2014 et celle de Monsieur le Premier Ministre, le Chef de l'Etat, a donné les instructions ci-après :

**9.** Relativement au résumé du rapport général :

Le chef de l'Etat a instruit que le Premier Ministre soit impliqué aux questions relatives à l'armement de la préfecture maritime et au renforcement des compétences manquantes des administrations de l'Action de l'Etat en Mer ainsi qu'à l'expertise nationale pour la mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires.

**10.** En outre, il a demandé que des dispositions soient prises par la marine nationale et la préfecture maritime afin d'améliorer la qualité des patrouilles et du partage d'informations entre les administrations de l'AEM et les pays voisins.

**11.** Relativement au projet de stratégie nationale maritime pour la mer et le littoral, Le Chef de l'Etat a demandé que ladite stratégie soit adoptée rapidement par le gouvernement et que les administrations concernées contribuent à sa mise en œuvre. Il a en outre sollicité la contribution des partenaires et du secteur privé à l'amélioration éventuelle du projet de stratégie nationale pour la mer et le littoral, avant son approbation par le gouvernement.

**12.** Après l'intervention du Chef de l'Etat, la réunion du Haut conseil s'est poursuivie conformément à l'agenda.

**13.** Les sujets ayant fait l'objet de discussion lors de la réunion ont été portés successivement par les différents ministres et responsables des administrations publiques, aux membres du Haut conseil.

**14.** Ces sujets sont repartis dans les grands domaines ci-après : i) gouvernance ii) économie iii) environnement iv) sécurité et la sûreté.

#### **RELATIVEMENT A LA GOUVERNANCE, LE HAUT CONSEIL A DECIDE :**

**15.** Concernant le dossier sur la délimitation des frontières maritimes du Togo, que les membres de la nouvelle commission accélèrent la constitution des dossiers afin que le délai de 2019, relatif au dépôt du dossier définitif sur le plateau continental étendu (350 nautiques) du Togo soit respecté.

**16.** Concernant l'élaboration d'un schéma directeur des moyens maritimes, que le groupe de travail en charge de l'élaboration du schéma directeur s'assure que la durée de validité de celui-ci ainsi que le coût financier du matériel pris en compte, sont déterminés en cohérence avec l'état final recherché, notamment la cohérence des moyens et les économies financières, sans pour autant être un frein à l'acquisition du matériel de fonctionnement courant ;

**17.** Et que le gouvernement explore la possibilité d'impliquer les partenaires dans l'acquisition de ces moyens dans un souci de complémentarité et de synergie pour la sécurisation du trafic maritime et des installations portuaires.

**18.** Concernant la création d'un nouveau Comité National Hydrographique, que le projet de création dudit comité soit soumis au plus tôt au gouvernement.

**19.** Concernant la construction d'un centre maritime et d'une tour de surveillance, que le ministre des infrastructures et des transports, le ministre des finances et le conseiller pour la mer recherchent en urgence les financements nécessaires pour la construction dudit centre en dehors du plan d'investissement pour l'acquisition des autres moyens maritimes.

## **RELATIVEMENT A L'ECONOMIE, LE HAUT CONSEIL A DECIDE :**

**20.** Concernant la réorientation des pêcheurs artisanaux pour éviter la pêche dans la zone de mouillage par la création d'un dispositif de concentration de poissons, qu'une étude de faisabilité soit réalisée et soumise à l'approbation du gouvernement.

**21.** Concernant la contribution à la sécurité maritime dans l'organisation des populations riveraines (pêcheurs et agriculteurs) autour des activités économiques viables pour lutter contre le trafic illicite, qu'il est important pour une bonne réussite de ce projet de reconvertir les auteurs du trafic illicite de carburant et autres produits dans la zone du Lac Togo, de trouver une solution au manque de carburant dans les zones concernées. De mini stations d'essence doivent être créées afin d'assurer l'approvisionnement de ce produit aux populations ;

**22.** Que la Délégation à l'Organisation du Secteur Informel DOSI en relation avec le Haut conseil, fasse les études préalables nécessaires à la valorisation économique de la zone ciblée.

## **RELATIVEMENT A L'ENVIRONNEMENT, LE HAUT CONSEIL A DECIDE:**

**23.** Concernant la lutte contre l'érosion côtière, qu'une commission conduite par le ministère de l'enseignement supérieur et le ministère de l'environnement évalue sans délai l'efficacité de la technologie utilisée actuellement contre l'érosion côtière et qu'elle fasse des recommandations au gouvernement pour la suite des travaux ;

**24.** Que le gouvernement recherche la possibilité de la tenue d'une réunion périodique sur cette problématique entre les Etats voisins du Golfe de Guinée victimes du phénomène de l'érosion côtière.

**25.** Concernant la création d'infrastructures portuaires de traitement des effluents et déchets d'hydrocarbures pour résoudre le problème de dégazage et déversement en mer, qu'une étude soit menée afin de s'assurer de la viabilité économique de ce projet.

**26.** Concernant la création d'une zone maritime protégée, qu'une étude soit menée afin d'identifier les zones sur le littoral, en mer, dans les lagunes ou les lacs dont la gestion environnementale nécessiterait d'être organisée selon le concept des zones marines protégées.

**RELATIVEMENT A LA SECURITE ET LA SURETE, LE HAUT CONSEIL A DECIDE :**

**27.** Concernant la plateforme des solutions pour la sûreté et la sécurité en mer en vue du développement des activités maritime et portuaire et l'appui aux actions de sauvetage du littoral au Togo, qu'un groupe de travail de haut niveau soit mis en place par le Haut conseil pour l'analyse de ce document dont le contenu semble retenir l'attention, afin que des propositions concrètes soient faites dans ce sens.

**28.** A la suite des échanges qui s'en sont suivis, le Haut conseil a, une fois encore noté avec satisfaction l'engagement des partenaires du Togo pour l'action de l'Etat en mer, à apporter leur soutien pour lutter contre tous les actes illicites en mer à travers leurs appuis respectifs en matériel et formations adéquats.

**INTERVENTION DES PARTENAIRES**

Partenaires présents à la réunion et ayant intervenus notamment, l'Union Européenne et la France ont tour à tour exprimé leurs soutien à la politique de réforme engagée par le Chef de l'Etat dans le secteur maritime à travers le Haut conseil pour la mer. Ils ont exprimé leur soutien en vue de renforcement de la sécurité maritime sur les côtes togolaises et dans le Golfe de Guinée notamment, par un appui aux alliances intra et inter régionaux, aux fonctionnements du centre interrégional de Yaoundé en vue de son opérationnalité à la coopération policière et judiciaire et à la fluidité de l'information entre pays du Golfe de Guinée et entre ceux-ci et l'Union Européenne. Ils ont enfin promis d'apporter leur soutien à l'amélioration du projet de stratégie nationale pour la mer et le littoral et exprimé leurs félicitations au Chef de l'Etat et aux membres du Haut conseil pour la mer.

**29.** Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, remercie les partenaires présents pour leur contribution à cette lutte.

18 septembre 2015